
REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DECHETS

Annexe 2

Directives concernant l'allègement de la taxe forfaitaire

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants ainsi que certaines catégories de citoyens, la Municipalité décide des actions suivantes :

Lors de naissances, dans le cadre de familles avec jeunes enfants, lorsque les personnes sont dans le besoin, au bénéfice d'une rente AI, ou encore lorsqu'elles présentent des problèmes d'incontinence, des solutions d'aide peuvent être trouvées en s'adressant au Service des Affaires sociales de notre commune.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2012